

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**BAIL DÉROGATOIRE AVEC LE CABINET
CGESTA - TECHNOPARC KRYSALIDE - HÔTEL
D'ENTREPRISES DU GRAND GIRAC**

Direction Attractivité Economie Emploi
- Economie - Innovation et
enseignement supérieur
Numéro : 2021-D-303

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

- VU, le code général des collectivités territoriales;
- VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- VU, l'arrêté n°30 du 11 août 2020 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Gérard ROY en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé le bail dérogatoire passé avec le cabinet CGESTA, dont le siège social est situé 16 rue du Port 16100 COGNAC, pour la mise à disposition du plateau P5 (42 m² environ) de l'Hôtel d'entreprises du Grand Girac, situé 70 rue Jean Doucet à SAINT-MICHEL.

Article 2 – La location est consentie à compter du 18 octobre 2021 pour une durée d'une année moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 378 € HT. L'occupant devra en plus s'acquitter des charges locatives mensuelles fixées à 100,80 € HT.

Article 3 – Un dépôt de garantie d'un montant équivalent à 1 mois de loyer HT devra être versé par l'entreprise pour garantir l'exécution du présent bail ainsi qu'une somme de 30 € pour les clefs.

Article 4 – La recette est inscrite au budget annexe aménagement de zones – gestion immobilière – articles 752 et 758.

Article 5 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 03 NOV. 2021

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard ROY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 03 NOV. 2021
Publié ou notifié,
Le 03 NOV. 2021